

Réponses de la Commission biblique sur les Évangiles synoptiques

— o —

Les *Acta Apostolicae Sedis* ont publié une double série de réponses à la Commission biblique, premièrement, sur l'origine et la vérité historique des Évangiles de saint Marc et de saint Luc, puis sur la question synoptique et les rapports entre les trois premiers Évangiles.

Neuf questions sont formulées d'abord sur les deux Évangiles de saint Marc et de saint Luc. Voici la substance des conclusions qui résultent des réponses :

1° Saint Marc, disciple de saint Pierre et son interprète ; saint Luc, médecin, coopérateur et compagnon de saint Paul, sont vraiment les auteurs des Évangiles qui leur soit respectivement attribués ;

2° et 3° On n'est pas autorisé à écarter comme non inspirés et non canoniques, ou comme non authentiques, les douze derniers versets de l'Évangile de saint Marc, et les narrations de saint Luc sur l'enfance du Christ, ou l'apparition de l'ange qui le reconforte, et la sueur du sang ;

4° Conformément à l'immense majorité des manuscrite et de la tradition, le *Magnificat* fut prononcé par la Sainte Vierge, non par Elisabeth,

Les trois questions suivantes regardent l'ordre chronologique de la composition des Évangiles. Après saint Matthieu, qui le premier composa l'Évangile en sa langue maternelle, saint Marc écrivit le sien, puis saint Luc.

On peut d'ailleurs admettre l'opinion suivant laquelle la version grecque du premier Évangile est postérieure aux deux autres. Il n'est point permis de différer la date de composition des Évangiles de saint Marc et de saint Luc après la destruction de Jérusalem ni jusqu'au commencement du siège de cette ville. Il faut affirmer que l'Évangile de saint Luc précéda les Actes des apôtres.

8° et 9° On ne peut prudemment révoquer en doute que saint Marc ait écrit suivant la prédication de saint Pierre, et saint Luc suivant la prédication de saint Paul, et que ces deux évangélistes aient disposé en même temps d'autres sources ora-